

JEUDI 25 MAI 2023

17h-19h → Maison de l'Avocat Strasbourg
3 Rue du Général Frère - 67000 Strasbourg

ACTE V - LA SOUFFRANCE MORALE AU TRAVAIL



LE DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Institut du travail - Université de Strasbourg
Tél. 03 68 85 87 00
Email tiphaine.garat@unistra.fr

INSCRIPTION
GRATUITE
OBLIGATOIRE

→ qrco.de/SMTacte5Inscription

REGARDS CROISÉS SUR LA SOUFFRANCE MORALE AU TRAVAIL : DUHARCÈLEMENT MORAL AU SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Ce cycle de tables-rondes entend offrir un lieu d'échanges privilégié sur cinq grandes questions que soulève le thème de la souffrance morale au travail. Ces rencontres, à vocation pluridisciplinaire, s'adressent à tous les acteurs, professionnels du droit ou non, susceptibles d'être impliqués dans la prise en charge des salariés en situation de souffrance ou intéressés par cette problématique (avocats, universitaires, représentants du personnel, managers, médecins du travail, psychologues du travail, etc.).

L'acte V a pour but d'appréhender la question de la souffrance morale au travail sous l'angle d'une possible prise en charge au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans quels cas un salarié victime de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou du syndrome d'épuisement professionnel peut-il faire reconnaître l'existence d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ?

Pour répondre à cette question, qui implique de revenir sur les notions d'accident du travail et de maladie professionnelle, les démarches à effectuer en vue d'une prise en charge et les recours possibles en cas de refus, différents professionnels – magistrats, avocats, juristes en droit social, etc. – proposeront leurs éclairages afin d'identifier les enjeux attachés à l'engagement de telles démarches et les difficultés inhérentes à ces procédures.

Responsables scientifiques : Amandine Michaud, Salima Hezzam et Sabrina Mraouahi

En présentiel. Inscription ouverte à tous, gratuite, mais obligatoire. Validation possible de la participation au cycle au titre de la formation continue des avocats.

Intervenants :

Maître Amandine RAUCH, avocate au Barreau de Strasbourg

Madame Catherine TRIENBACH, Présidente du Pôle social du tribunal judiciaire de Strasbourg

Madame Tiphaine GARAT, Ingénieure d'études, juriste à l'institut du travail, ancienne présidente de formation du TCI de Strasbourg

Docteur Jean-Michel WENDLING, médecin inspecteur régional du travail Grand Est

Modératrice :

Madame Sabrina MRAOUAHI, Maître de conférence en droit privé, Université de Strasbourg